



Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT du 11 février 2021

Le constat est unanime : nous manquons de postes et de personnels. Le ministre lui-même le reconnaît puisqu'il a annoncé l'embauche de milliers de professeurs contractuels et d'AED dans les écoles dans les établissements. Une enveloppe correspondant à 21 CDD de 3 mois a été allouée à notre département, sans qu'à un aucun moment les élus du personnel n'aient été informés du nombre de recrutements effectifs et des affectations. Le ministre confirme donc son choix d'uberiser l'Education Nationale, plutôt que de faire appel à des enseignants fonctionnaires stagiaires par le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires. Notons que les personnes des listes complémentaires sont contactées pour non pas être recrutés comme fonctionnaires stagiaires, mais être embauchés pour un CDD de trois mois.

C'est la généralisation de la précarité dans l'Education Nationale et la remise en cause de nombreuses garanties. Le ministre a déjà posé les jalons de la loi Dussopt dite de transformation de la Fonction Publique.

La FNEC-FP FO 53 s'interroge d'ailleurs sur le financement de ces mesures, au moment où des rectorats mettent fin, par des avenants, aux contrats d'enseignants contractuels comme dans notre Académie par exemple. Sur quel BOP a été pris le financement du recrutement de ces AED supplémentaires ? Sur quel BOP a été pris le financement du recrutement d'AESH en cette fin d'année 2020 alors qu'aucun budget supplémentaire n'avait été débloqué ?

La colère gronde quand, au prétexte de la crise sanitaire, le gouvernement, et singulièrement le ministre Blanquer, profitent de la situation pour faire passer une avalanche de réformes dont personne ne veut.

Toutes les mesures prises par le ministre amènent la remise en cause du statut donc des droits et garanties : aggravation de l'arbitraire de PPCR, réforme territoriale, école dite de la « confiance » pour instaurer un non-droit local, où la carrière des agents est « managée » par un « accompagnement individuel et collectif », des formations formatage imposées, le télétravail permanent et déréglementé, tout cela sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Toutes ces dispositions s'articulent parfaitement avec le « grenelle » du ministre.

Nous pourrions d'ailleurs résumer le « Grenelle » de Monsieur Blanquer en 3 mots : territorialisation, autonomie, déréglementation

La FNEC-FP FO a considéré dès le départ que le cadre fixé par le ministre dans ces ateliers (tables rondes « d'experts » auto-proclamés, présence de la « société civile »...) ne permettait pas de représenter les personnels dans des conditions acceptables. C'est pourquoi la FNEC FP-FO avait décidé de ne pas participer à cette mascarade.

La synthèse des « ateliers du Grenelle de l'Education » publié par le ministère est une insulte aux personnels. Elle confirme totalement les orientations ministérielles que nous n'avons cessées de dénoncer et combattre. L'ensemble des réformes mises en place par le ministre obéissent à cette même logique :

- Réforme du lycée et casse du baccalauréat qui substitue un bac local en contrôle continu au bac national avec examen terminal, ponctuel et anonyme qui garantit la valeur nationale de ce premier grade universitaire ;
- Réforme des concours enseignants qui introduit massivement une contractualisation imposée de fait aux candidats ;
- Loi 4D de transfert de la santé scolaire (infirmières scolaires, médecins scolaires...) aux collectivités territoriales ;

- Réforme de l'Education prioritaire qui vise à substituer des contrats locaux d'accompagnement à une labellisation créant des droits nationaux (indemnités, effectifs...)

Tous les dispositifs du Grenelle, toutes ses conclusions, poursuivent le même objectif : atomiser le statut national et avancer de manière décisive vers un management local de type privé.

Les personnels sont en colère quand notre ministre veut distribuer un plat de lentilles en guise de revalorisation à quelques personnels et que la plupart ne percevront rien, quand ils ne peuvent plus être représentés dans les CAP et que l'arbitraire est déjà la règle de gouvernance.

En pleine crise sanitaire, le ministre et son gouvernement décident de poursuivre vers la disparition des CHSCT alors même qu'ils continuent les restructurations et réorganisations de services à grande échelle. C'est irresponsable et le ministre devra rendre des comptes.

La FNEC FP FO oppose les revendications à ces projets et actes funestes pour l'école publique :

- L'augmentation immédiate des salaires, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans avec l'augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et une augmentation immédiate de 183€ net pour tous les personnels de l'Education Nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers ;

- Le retrait de toutes les remises en cause statutaires engagées par le ministre : Grenelle, projet de loi Rilhac sur la direction, formations en constellation, réforme des concours, fusion des corps d'inspection, mise en place d'un 4ème RDV de carrière, développement de la RH de proximité visant à instaurer un management sur le modèle du privé au sein de l'Education Nationale...

- Le recrutement immédiat et massif d'enseignants fonctionnaires d'Etat par le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci ainsi que la titularisation des contractuels enseignants ;

- les créations de postes nécessaires à l'exercice des missions des personnels (brigade de remplacement, RASED, enseignants référents...) notre administration doit avoir les moyens supplémentaires au regard des 212 millions d'euros non dépensés en 2020 et redonnés à Bercy ! ;

- L'arrêt des restructurations et destructions de services liés à la réforme territoriale ;

Le 1^{er} février, alors que nos établissements ne disposent toujours pas de matériel de protection adapté, alors que la campagne de tests pour les personnels n'est qu'une simple opération de communication, alors que rien n'est prévu pour alléger durablement les effectifs dans les classes, le ministre Blanquer publie un énième protocole, dit « sanitaire » ou dit « renforcé ». Vaste fumisterie qui ne vise qu'à mentir sur la protection des personnels et des élèves ! Notre ministre a en revanche tous les codes de communication pour se produire sur les grands espaces médiatiques qui ont désormais remplacé notre BO.

Enfin, en ce jour anniversaire de la loi de 2005, comment ne pas évoquer ses conséquences sur les conditions de travail des personnels dans les établissements ? Comment ne pas évoquer la non-prise en charge du handicap pour de trop nombreux élèves sous couvert d'inclusion scolaire à tout prix ? Comment ne pas évoquer les véritables saignées opérées depuis, dans l'enseignement spécialisé et ses structures ? **Loi Monchamp, décrets Darcos, loi Peillon et loi Blanquer ont un point commun : faire des économies sur le dos des plus fragiles, en fermant les structures et postes spécialisés. Les enseignants spécialisés deviennent des coordonnateurs à qui l'on demande de devenir des VRP de l'école inclusive et les élèves à besoins éducatifs particuliers deviennent des statistiques !**

Qui peut croire aujourd'hui que ces transformations qui vont engendrer la liquidation totale des structures et établissements spécialisés dans une logique comptable, sont dans l'intérêt des élèves les plus fragiles ? Éléves à qui l'État, responsable du droit à la scolarisation de chacun selon sa situation particulière, supprime les soins et l'enseignement adaptés auxquels ils pouvaient prétendre jusqu'alors ?